

La Zone de Libre-Echange Continentale Africaine : une intégration au bout de chemin ?

The African Continental Free Trade Area: integration at the end of the road?

BELLALIJ LAMIAE

Doctorante à l'IEA, LERIA,

laammiae@gmail.com

MEZENE MOHAMED

Doctorant à l'IEA, LERIA,

mohammedmezene2013@gmail.com

Résumé :

Certainement, l'intégration régionale s'est imposée avec robustesse après la deuxième guerre mondiale, également, le monde est devenu un large espace d'échange, où les Hommes, les marchandises, les services et les capitaux passeraient librement.

Pourtant, et jusqu'à ce moment, les progrès effectués en terme d'intégration africaine restent encore limités. En effet, le commerce intracontinental, en particulier, ne représente qu'environ 16 pourcent du total des échanges de l'Afrique, contre environ 55 pourcent pour l'Asie et plus de 70 pourcent pour l'Europe. on peut déduire que l'Afrique est le continent qui commerce le moins avec lui-même.

Mot clés : Afrique ; ZLEC ; enjeux ; commerce intra-africain...

Abstract :

Certainly, regional integration is imposed with force after the Second World War, also, the world has become a wide space of exchange, where human beings, goods, services and capital move freely.

Yet, at the present time, the progress made in the field of African integration is still limited. In effect, the Trade Intra-continental, in particular, represents only about 16 percent of the total trade of Africa, against approximately 55 percent for Asia and more than 70 percent for Europe. Africa remains by far the continent which trade the least with itself.

Key word : Africa, ZLEC, issues, intra-African trade.

Introduction :

Un large consensus a été exprimé autour de l'intégration régionale au sein du continent africain qui demeure l'une des pierres d'assises du développement local du continent. En fait, après la libéralisation du continent africain de la colonisation, les efforts ont été multipliés pour renouer des liens entre les pays africains.

Cependant, jusque nos jours, ce rêve reste encore loin d'être traduit sur le terrain, en effet, le commerce intra-africain ne dépasse pas les 16% du total des échanges entre les pays africains, tandis que ce même commerce atteint les 70% en Europe et 55% en Asie. Alors que l'Afrique reste la zone qui échange le moins avec soi. Or, quarante-quatre pays ont été signés à Kigali un accord de mettre en œuvre les piliers d'une zone de libre-échange continentale, la première au niveau mondial qui comprend tout un continent, une signature historique avec des enjeux considérables, plus que jamais pour l'Afrique, « l'union fait la force ».

Cependant, la nouvelle ZLEC va ouvrir la voie à la mise en œuvre de plus grand marché commun de biens et services établi depuis la création de l'OMC, ceci dit que ce projet est l'une des pierres d'assises de l'agenda 2063 de l'organisation de l'unité africaine qui est en discussion depuis 2012. En effet, cette zone va permettre la mise en place d'un marché commun avec un PIB qui dépasse les 3000 milliards de dollars et une population de 1,2 milliards d'habitants.

A cet égard, la nécessité de l'intégration en Afrique apparaît comme un champ en plein de complexité et obstacles. Des groupements régionaux vont se transférer vers une communauté économique continentale, unique au niveau mondial, c'est sur certains objectifs, enjeux et perspectives de la Zone de Libre-Echange Continentale (ZLEC) que ce papier se penche.

Tout bien considéré, une question s'impose : qu'apportera la ZLEC au continent africain et pour quel prix ? autrement dit, dans quelle mesure la mise en place de la ZLEC va renforcer le commerce intra-africain et par là le développement économique ?

ceci dit, cet article vise à mieux comprendre d'une part l'intégration régionale en Afrique et d'autre part la zone de libre échange, ces objectifs, ces enjeux et ces perspectives. Pour cela, nous nous appuyerons sur une enquête de terrain qui a consisté en une lecture des documents qui ont été publiés sur ces questions, une recherche documentaire qui a inspiré nombre d'idées développées dans cet article.

Nous allons présenter les résultats de cette recherche comme suit , en premier lieu la question de l'intégration régionale au niveau du continent africain. Tout en s'attardant sur certaines théories de l'intégration régionale ainsi que l'évolution historique et le cadre juridique qui régit cette intégration (I), en second plan on a jugé intéressant de rappeler les enjeux dont elle pourra faire face et qui peuvent empêcher la dite intégration et pour à la fin être en mesure de tracer quelques perspectives (II).

1. L'intégration régionale en Afrique : cadre théorique et rappel historique

Après la seconde guerre mondiale conjointement avec l'évolution du système commercial multilatéral au sein du GATT.¹, l'intégration régionale s'est imposée avec force faisant du monde un large espace d'échanges permettant la libre circulation des êtres humains, des biens et des capitaux. De surcroît, l'ouverture économique fruit de la mondialisation a poussé les Etats à s'organiser en groupe sous forme de groupements régionaux pour surmonter les défis et les retombés de la mondialisation.

A l'instar des différentes régions du globe le continent africain commence à prendre conscience de l'intérêt de l'intégration pour son développement, un processus qui ne date pas d'aujourd'hui et dont les prémises remontent à la création de l'organisation de l'unité africaine (OUA)

Dans la partie qui suit on va faire un petit rappel historique des dates clés de cette intégration ou fusionnement régionale en Afrique mais avant une définition conceptuelle et avec un aperçu théorique s'impose.

1-1 L'intégration régionale : cadre théorique

Selon L'Organisation Mondiale de Commerce, « l'intégration régionale est l'ensemble des mesures prises par les gouvernements pour libéraliser et faciliter le commerce à l'échelle régionale, parfois au moyen de zones de libre-échange ou d'unions douanières, l'intégration régionale peut avoir une vocation, libre, fondée sur le principe de proximité géographique, pour but de créer un espace régionale communautaire »(Hugon,2001).

¹ La majorité des accords, incluaient des pays adhérents aux accords du GATT sont des pays membres de l'O.C.D.E.

Autrement dit, les Etats et pour garantir la libre circulation des personnes, des services, des biens, des marchandises doivent supprimer leurs frontières, afin de créer un grand espace d'échange en étant dans l'obligation de réduire les paralysantes à leurs échanges.

Cependant, l'intégration peut se présenter sous plusieurs formes, d'après François Constantin ,l'intégration peut avoir deux formes : une formelle ou appelé également institutionnel mise en place par des acteurs tels que les Etats ou les individus ,mené selon des mécanismes et reposant sur un cadre juridique et institutionnel contrairement à l'intégration informelle qui se déroule en dehors de tout cadre juridique et institutionnel et qui souvent résulte de brassage de populations ou communauté frontalières de deux ou plusieurs Etats ayant partagés ou partagent, une histoire culturelle commune ou des cultures voisines (Mokam , 2001) . On peut déduire, que la libéralisation des marchés, la réduction des coûts relatifs à la conduite des affaires, la facilitation des flux commerciaux et d'investissements et le développement économique des parties est le principal objectif quel que soit la forme.

Les théories de l'intégration régionale datent des années cinquante et sont présentées selon plusieurs courants dont les principaux sont le courant libérale qui cadre la théorie classique, la théorie du choix du second best , la théorie des blocs, la théorie libérale interventionniste et le courant marxiste avec ses différentes théories (théorie de la déconnection et la théorie des premiers développements).

Et quel que soit l'approche théorique (Saurruer, 2009)², la garantie de certaines conditions reste nécessaire pour intégration réussie on peut citer à titre d'exemple le niveau de développement économique des Etats membres, la similitude des régimes politiques, les communications et les échanges ainsi que l'environnement extérieur(Wilfried, 1953).

Ceci dit, l'intégration ne se fait pas d'un seul coup mais c'est processus qui s'étale sur six étapes à savoir : la zone d'échanges préférentiels, l'union douanière, la zone de libre-échange, , le marché commun, l'union économique et monétaire, comme l'explique Bela BALASSA . Des étapes que l'Afrique est sur le point d'achever grâce à la création d'une zone de libre - échange continentale qui a pour objectif faire évoluer avec urgence le programme séculaire d'intégration régionale et de développement.

² Parmi les théories de l'intégration, les plus illustres sont le fonctionnalisme, le néo fonctionnalisme, l'inter-gouvernementaliste, le fédéralisme, pour plus de développements

Un effort d'intégration qui s'étale sur de longues années plus exactement à partir de 1963 avec la création de l'organisation panafricaine (OUA) et qui a été marqué par plusieurs initiatives qu'on va présenter dans la partie qui suit .

1-2 Les dates clés de l'intégration régionale en Afrique

Dès leur accession à l'indépendance, les Etats africains étaient convaincus que la souveraineté politique n'est pas une fin en soi mais le plus important était la souveraineté économique. De plus les pays africains restaient faiblement intégrés malgré les solides liens qui les unissent.

Dans cette optique, le plan d'action de Lagos a vu le jour en 1980 sur l'initiative du comité de révision de la charte de l'OUA créée en 1979, puis l'adoption de l'acte final de Lagos qui va aboutir à la signature en 1991 du traité d'Abuja instituant ainsi la communauté économique africaine basée sur une politique d'intégration de l'Afrique à partir des communautés économiques régionales (CER).

Depuis le temps, le processus d'intégration est en constante évolution et pour l'accélérer, les chefs d'Etats et de gouvernement de l'OUA ont adopté le 09 septembre 1999 la déclaration de Syrte donnant naissance à l'Union Africaine en 2002, jugée à l'époque comme une solution aux problèmes dont s'offre l'Afrique que ça soit d'ordre social, économique ou politique, des problèmes aggravés par les effets de la mondialisation, la crise financière mondiale, la crise économique et autres.

C'est dans ce contexte , et sous la recommandation de la sixième session de la conférence des Ministres du Commerce, que l'union africaine a décidé en janvier 2012 d'accélérer la mise en place d'une zone panafricaine de libre échange qui reste essentielle pas uniquement pour ses avantages potentiels mais aussi pour l'atténuation des coûts associés à l'inaction comme l'explique Mr P SEBAHIZI, conseiller technique supérieur sur la ZLEC et cela par la stimulation des échanges commerciaux intra-africains en impliquant de profonds engagements en matière de la déréglementation ou la libéralisation des échanges commerciaux, l'instauration de mécanismes d'ajustement et de compensation dans le but de corriger les pertes éventuelles.

On peut conclure que, L'intégration régionale est une volonté politique des Etats qui vise le développement et le renforcement des liens économiques, avec les pays voisins, par la création des zones de libre-échange. Mais, malgré les efforts déployés et les quelques progrès qui ont été réalisés, des défis restent à relever et qu'on va essayer de présenter dans la deuxième partie de ce papier tout en s'arrêtant sur les avantages et les opportunités qui s'offrent au continent avec la mise en place de la ZLEC

2. La Zone de Libre-échange Continentale (ZLEC) : les enjeux et les perspectives

La signature de l'accord sur la ZLECA³ vient dans un contexte mondial défavorable et en plein d'incertitudes croissantes sur l'avenir du système commercial multilatéral⁴. D'un côté, le commerce international évoluait d'une manière mitigée depuis la crise financière de 2007-2008, d'autre côté, l'intensification des méga-accords régionaux en l'occurrence le Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI ou TTIP), le Partenariat Transpacifique (TPP) et le Partenariat économique global régional (RCEP)⁵.

En outre, la volonté politique de maintenir les avancées réalisées en terme d'étapes fixées par le Traité d'Abuja, les implications des accords commerciaux méga-régionaux et l'évolution du paysage commercial sont des éléments qui rendent d'autant plus urgente la conclusion d'une ZLEC.

Lors de cette partie on va mettre l'accent en premier lieu sur les enjeux de l'intégration africaine dans le commerce international dans le cadre de la nouvelle ZLEC, puis on va jeter un regard sur les perspectives de cette zone dans le court et le moyen terme.

2.1. Les enjeux opérationnels de la ZLECA

En dépit des occasions offertes par la ZLEC, il est clair qu'il s'agira d'une coopération complexe. Les négociations auront lieu entre plus de cinquante pays et quatorze communautés économiques régionales à divers degrés de développement et avec des capacités différentes. Une forte hétérogénéité qui s'est traduite en divergences d'intérêts. En bref, les CERs étaient et continuent d'être le mortier qui cimente l'unité africaine. Au fond, La peur marquante de l'émergence d'une autorité supranationale, pourtant nécessaire pour renforcer la coopération, ainsi que coordonner et gérer les affaires de l'Union africaine tant attendue.

D'ailleurs, le déficit remarquable au sein des ressources techniques pour faire réussir les négociations occupe l'entête des priorités auxquelles les pays africains devront faire face, ajoutons à cela les négociations des questions portant à la fois sur les biens et services ; un objectif très ambitieux mais certes une Carte à jouer contre les petits pays. Par conséquent, La Zone de libre-échange continentale (ZLEC) suit le modèle d'intégration linéaire, qui néglige

³ Zone de Libre-Echange Continental Africain

⁴ 43 des 54 pays africains sont Membres de l'OMC.

⁵ A cause du blocage des négociations commerciales multilatérales les pays essaient de créer un espace stratégique dans lequel ils avancent leurs négociations au niveau régional puis ils vont pour négocier en groupe au sein de l'OMC, ce n'est pas encore le cas pour les africains.

le fait que la production au 21^{ème} siècle prend de plus en plus la forme d'échanges de tâches (chaîne de valeurs mondiales)⁶ plutôt que d'échanges de produits.

Par définition, l'Afrique a subi d'une logistique défailante et des retards aux frontières, mais aussi le désintérêt pour la libéralisation du commerce des services et également le déficit d'industrialisation, un taux d'urbanisation élevé, une diversité ethnolinguistique, de frontières artificielles et l'absence d'une gouvernance institutionnelle forte. Toutefois, la mise en œuvre du schéma de libéralisation des échanges n'a pas suffisamment pris en compte les intérêts immédiats de certains États, notamment concernant les pertes de recettes fiscales et économiques inhérentes à la suppression des droits des douanes, dans la mesure où les Etats continuent à privilégier les intérêts nationaux⁷. Ajoutons à cela, la préoccupation grandissante des changements climatiques et la dégradation de l'environnement ainsi que l'exacerbation de l'inégalité et de la discrimination.

En somme, il existe des variations en termes de niveaux d'engagements entre les différentes CERs. En effet, quelques CER n'ont pas encore réussi à mettre en place leur zone de libre-échange⁸, tandis que d'autres en sont soit à l'étape de la ZLE partielle ou de l'union douanière partielle. Cependant, les dirigeants africains semblent tous très éveillés des enjeux stratégiques liés à l'instauration immédiate d'une zone de libre-échange continentale.

2.2.La zone de libre-échange continentale : quelles perspectives pour le continent africain ?

L'un des faits remarquables en Afrique réside dans la multiplication des projets visant à renforcer l'intégration régionale⁹. dans cette optique, des initiatives sont prises soit par les États ou par les communautés économiques régionales (CER) pour remettre en marche le processus de création d'un large marché continental, concrétisé par la libre circulation des biens et des capitaux ainsi que l'harmonisation et la synchronisation des régimes de libéralisation et de facilitation du commerce.

⁶ Selon la commission de l'Union Africaine chargé du dossier la création de la ZLEC pourrait doubler la part du commerce intra-africain et l'augmenter à 22% du commerce total d'ici 2022.

⁷ Pour le cas de la CEDEAO, les pays ont besoin de 10 ans de négociations pour boucler l'étape de la création d'un tarif extérieur commun.

⁸ UMA qui souffre des problèmes depuis sa création.

⁹ L'Afrique compte 14 communautés économiques régionales. Mais seuls huit ont été officiellement reconnus par l'Union africaine : CEDEAO) ;(SADC) ; (CEEAC) ; (UMA) ; (CAE) ; (COMESA) ; (CENSAD) et (IGAD), Les Etats membres de ces CERs font partie à la fois de plusieurs accords régionaux ce qui va créer une boule de spaghetti au sens de Bhagwati J .

Le lancement de ladite zone de libre-échange va améliorer davantage le rôle de l'Afrique sur la scène mondiale via le renforcement des économies d'échelles et des chaînes de valeurs africaines, puis une libéralisation échelonnée, stratifiée et ciblée, de surcroît, l'amélioration des moyens de transport, des réseaux de télécommunications et des droits à l'information ce qui va encourager les PME et TPE pour exporter vers un marché potentiel et pourquoi ouvrir les portes devant les compétences africaines afin d'assurer une bonne application de l'accord.

En général, l'établissement de la ZLEC va s'inscrire dans le cadre de ces perspectives dont l'impact auquel aura lieu sur la diversification des structures économiques, de plus, les négociations en groupe au sein de l'OMC, ce qui va leur donner une force supplémentaire pour influencer les décisions commerciales multilatérales.

En fin, le lancement des négociations de la ZLEC est un pas vers l'avant qui pourrait aider l'Afrique à atteindre ses objectifs de développement et de la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063. Outre les bénéfices tangibles qui en découleront, la négociation et la mise en œuvre fructueuses d'un accord sur la ZLEC, en tant que pacte commercial moderne du 21^{ème} siècle, peuvent être qualifiés de chemin vers un avenir fondé sur une prospérité partagée et de rupture avec les récits négatifs du passé.

Conclusion :

Dans un moment où tout le monde a choisi de se disperser (Brexit, les nouvelles politiques de Trump envers l'ALENA...) l'Afrique a décidé dans le sens inverse de se réunir en disant que « l'union fait la force plus que jamais ». A cet égard, l'étude des enjeux et des perspectives de la ZLEC a permis de partager les différents points de vue sur la politiques économiques et commerciales afin de contribuer à la création d'une zone de libre-échange continentale viable et inclusive.

C'est pourquoi tous les acteurs et les dirigeants politiques du continent admettent que les Etats africains n'ont pas d'autres possibilités pour faire face aux obstacles engendrés par la mondialisation que la transformation des petites économies fragmentées du continent en un ensemble économique structuré et cohérent. Les résultats synthétisés dans cet article suggèrent qu'en Afrique, une majorité des entreprises manufacturières et des travailleurs devraient bénéficier de la ZLEC.

Ceci dit, pour autant que ces réformes aient certainement des coûts, bref, des mesures d'accompagnement seront à prévoir dans les secteurs vulnérables. En un mot, il apparaît que le débat soit politique autant qu'économique. En conséquence, La ZLEC est plus qu'un accord commercial. Son ambition – couvrir le commerce des marchandises, le commerce des services, l'investissement, la politique de la concurrence et la défense des droits de propriété intellectuelle – est une bonne base pour la poursuite de la transformation structurelle inclusive des économies africaines, et pourrait donc contribuer à la concrétisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En fin, l'Afrique doit arrêter d'exporter les matières premières, par ce que ça signifie l'exportation de l'emploi

Bibliographie :

- (CEA) – Avril 2015, L'industrialisation par le commerce : Rapport économique sur l'Afrique .
- Auer. C (2010). Global Partnership for Agriculture and Food Security: Actors, Missions and Achievements.
- BAD (2017). Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) . <http://www.afdb.org/en/topicsand-sectors/initiatives-partnerships/programme-for-infrastructure-development-in-africa-pida>
- Balassa B (1961), The theory of economic integration , Richard Irwin
- Békolo-Ebé B (2001), L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives , Mondes en développement, 2001/3 N° 115-116, p. 81-88.
- Cheikh Tidiane D (2016), D'un régionalisme à l'autre : intégration ou interconnexion ? , Revue Interventions économiques, Papers in Political Economy|
- DEUTSCH K (1953) ,Political community at the international level, Problems of definition and measurement, Princeton university,1953 p3
- HUGON. S.D (2001), Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale , le Cered /FORUM et le Cernea, 2001, Université Paris X-Nanterre, p 275
- James THUO GATHII ,(2016),conception de la zone de libre- échange continentale(ZLEC) : une perspective sur les droits humains en Afrique .
- Luke D et col (2015) ,Lancement de la zone de libre-échange continentale : nouvelles perspectives pour le commerce africain ? , passerelles, volume 16, Numéro 5.
- Madariaga N. (2010), Mesure et évolution récente de l'intégration commerciale en zone franc , AFD, Macroéconomie & Développement n°1, novembre.
- MAHIOU A (1993) la communauté économique africaine, in annuaire français de droit international, volume 39, pp798-819
- MOKAM D (2001), les peuples traits d'union et intégration en Afrique centrale : le cas de Gbaya et Moundang, in Daniel ABWA et al Dynamique d'intégration en Afrique centrale,T1,Yaoundé, p125-140
- Prudence SEBAHIZI « la ZLEC :les éléments, les attentes, et les défis » 1mars 2016, accra ,Ghana
- Regions Refocus et Third World Network Africa (2016), « LA ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE (ZLEC) »
- SAURRUGER S (2009), théorie et concepts de l'intégration européenne, Paris, Presse de sciences politiques, coll,
- Tchapga F. (2013), La politique de la concurrence dans la CEMAC et l'UEMOA : Entre urgences économiques et contraintes budgétaires, Concurrences, N° 1.
- Yang Y. & Gupta S. (2005), *Regional Trade Arrangements in Africa: Past Performance and the Way Forward* », IMF WP/05/36.